



Contravention pour stationnement

Par **fab**, le **20/05/2010** à **15:35**

Bonjour,
J'ai eu une contravention pour stationnement sur un espace vide dans un chemin (ne gênant absolument pas la circulation).
J'ai quelques questions :
- le fait que le modèle du véhicule ne soit pas noté est-il un motif de contestation ?
- que signifie l'article 22-13-2 R 417-6 du CR qui m'est reproché ?

Par **Tisuisse**, le **21/05/2010** à **23:26**

Bonjour,
Réponse à la 1ère question : non, ce ne peut être une cause d'annulation du permis.
Réponse à la 2e question : tapez sur Google "legifrance", puis allez à la rubrique "code de la route", et enfin, tapez les articles concernés l'un après l'autre. L'article va s'afficher sur votre écran et vous allez pouvoir le lire en entier.
Bonne recherche,
Bien à vous.
PS : un merci d'avance à la fin de votre message aurait été le bienvenu.